

INFORMATIONS PREALABLES ET IMPORTANTES AU DEPOT D'UNE REQUÊTE EN RCD

- 1) La requête doit être déposée en deux exemplaires au greffe du Tribunal du travail.
- 2) Un dossier de pièces doit être joint en deux exemplaires :
 - Un inventaire doit être établi
 - Chaque pièce doit être numérotée
- 3) Les pièces suivantes devraient figurer dans le dossier :
 - Une composition de ménage datée de moins d'un mois
 - La copie de la carte d'identité du/des requérant(s)
 - Une preuve du régime matrimonial
 - En cas de séparation antérieure, tout jugement fixant l'hébergement des enfants et/ou le montant des parts contributives et pension alimentaire dues ou perçues, la convention de divorce par consentement mutuel
 - Un extrait de chaque compte en banque mentionnant le solde du compte dans le mois précédant le dépôt de la requête
 - Un extrait de compte de moins de deux mois reprenant le montant de chaque ressource mentionnée dans la requête
 - La dernière fiche de salaire
 - Pour chaque débiteur de revenus, un document permettant d'identifier :
 - sa dénomination exacte,
 - son siège social ou son adresse,
 - les références du requérant
 - La facture d'achat du véhicule
 - la copie du certificat d'immatriculation
 - L'acte d'achat de l'immeuble
 - La copie du contrat d'emprunt hypothécaire
 - Les déclarations de succession intervenues
 - La copie de tous les contrats de prêt
 - Pour chaque créancier, un document reprenant :
 - sa dénomination exacte,
 - son adresse ou siège social,
 - ses références propres (pas celles du mandataire)
 - La copie des contrats mentionnant l'identité des cautions
 - Une preuve de chaque dette reprise dans la requête
 - Une facture ou une preuve de chaque charge mentionnée dans la requête
 - Le contrat de bail, les coordonnées actuelles du bailleur
 - Les contrats d'assurance
 - Le jugement de clôture de la faillite
 - La copie du jugement pénal et le décompte actualisé des parties civiles
 - ...
- 4) Dans le texte de la requête, il y a lieu de renvoyer au numéro de chaque pièce correspondante
- 5) La requête doit être datée et signée

REQUETE EN REGLEMENT COLLECTIF DE DETTES

Au Tribunal du travail du Hainaut, Division.....

Avocat / service de médiation de dettes qui vous a assisté(e) dans la rédaction de la présente requête :

1. Requéran(t)e (compléter cette partie en majuscules)

Coordonnées : Madame / Monsieur (*biffer la mention inutile*)

Nom :

Prénom(s) :

(ou identité et coordonnées du représentant légal éventuel)

Situation professionnelle : emploi – diplôme – formations – passé professionnel

Nationalité :

Numéro national :

Domicile : n° bte Localité :
code postal

Téléphone(s) :

Adresse mails :

Etat civil (*cocher la catégorie qui correspond à votre situation*) :

- Marié(e) avec Monsieur/Madame
-- avec contrat de mariage / sans contrat de mariage
-- mais séparé de mon conjoint de puis le qui est désormais domicilié à :
.....
- Cohabitant légal depuis le
- Divorcé(e) par jugement du transcrit à l'état civil le
- Célibataire
- Autre :

2. Qualité d'entreprise

Si vous avez la qualité d'entreprise ou si vous l'avez eue au cours des six derniers mois, vous n'avez pas accès au règlement collectif de dettes. Sont qualifiés d'entreprises, les personnes exerçant une activité professionnelle à titre indépendant (commerçant, titulaire d'une profession libérale, artisan, agriculteur, et.).

Avez-vous déjà eu la qualité d'entreprise ? Oui / Non (*biffer la mention inutile*)

Si oui, veuillez :

* *décrire votre activité* :.....

* *communiquer votre/vos numéro(s) d'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises* :

.....

* *préciser les coordonnées de votre caisse de travailleurs indépendants* :

.....

* *produire un document attestant la radiation de votre inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises ou une preuve de la cessation de votre activité commerciale* ;

Avez-vous été déclaré(e) en faillite à titre personnel ? Oui / Non (*biffer la mention inutile*)

Si oui, à quelle date ?

Dans ce cas, produisez une copie du jugement qui déclare votre faillite en personne physique et une copie du jugement qui clôture cette faillite.

3. Procédure antérieure de règlement collectif de dettes

Si vous avez déjà introduit une procédure de règlement collectif de dettes qui a été révoquée en application de l'article 1675/15, §1^{er}, du Code judiciaire, vous n'avez pas accès au règlement collectif de dettes durant cinq ans.

Avez-vous déjà bénéficié de la procédure en règlement collectif de dettes ? Oui / Non (*biffer la mention inutile*)

Si oui, veuillez indiquer la juridiction et le numéro de rôle et joindre les décisions relatives à la date d'admissibilité, à la date et au motif de la clôture:

.....

4. Personne(s) non requérante(s) vivant à la même adresse que le (la) requérant(e) (ex. : parents, enfants mineurs ou majeurs, amis, etc.)

1^{ère} personne

Nom :

.....

Prénom(s) :

.....

Né(e) le :.....

Liens de parenté ou autre :

.....

Situation/ressources/dettes personnelles :

.....

2^{ème} personne

Nom :

.....

Prénom(s) :

.....

Né(e) le :.....

Liens de parenté ou autre :

.....

Situation/ressources/dettes personnelles :

.....

3^{ème} personne

Nom :

.....

Prénom(s) :

.....

Né(e) le :.....

Liens de parenté ou autre :

.....

Situation/ressources/dettes personnelles :

.....

4^{ème} personne

Nom :

.....

Prénom(s) :

.....

Né(e) le :.....

Liens de parenté ou autre :

.....

Situation/ressources/dettes personnelles :

.....

5^{ème} personne

Nom :

.....

Prénom(s) :

.....

Né(e) le :.....

Liens de parenté ou autre :

<hr style="border-top: 1px dashed black;"/> <hr style="border-top: 1px dashed black;"/>

6. Créanciers

Vous devez renseigner tous vos créanciers.

En cas de compte bancaire en négatif, la banque est un créancier.

En cas de crédit en cours, même en ordre de paiement, l'organisme de crédit est un créancier.

Si vous contestez une dette, il faut renseigner le créancier.

Les intermédiaires (huissiers de justice, sociétés/agences de recouvrement, etc.) ne peuvent figurer dans la liste des créanciers.

*Demandez à l'intermédiaire qui est le **titulaire de la créance**.*

Vous devez produire une pièce récente (mise en demeure, décompte, etc.) pour chaque dette (ex. pièce n°1.1. pour le créancier n°1, pièce n° 1.2. pour le créancier n°2, etc.)

En cas de prêt, il faut indiquer la nature et l'usage du prêt.

Créancier n°1

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°2

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°3

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°4

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°5

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°6

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°7

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°8

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°9

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°10

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts	

Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°11

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°12

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°13

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°14

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal	

Montant de la dette en frais	
Montant de la dette en intérêts	
Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Créancier n°15

Dénomination sociale et forme Nom et prénom	
Siège social/Domicile	
N° Banque Carrefour des Entreprises	
Montant de la dette en principal Montant de la dette en frais Montant de la dette en intérêts Montant total de la dette	
Référence du créancier	

Montant total des dettes en principal€
Montant total des dettes en intérêts.....€
Montant total de dettes en frais.....€
Monsieur total des dettes:€

7. Contestation de dettes

Vous ne devez compléter cette partie que si vous contestez une/plusieurs dettes.

Le (La) requérant(e) conteste la ou les dettes suivantes :

a) Créancier n° ____
Motif de la contestation :
.....
.....
Procédure judiciaire en cours : oui/non (*biffer la mention inutile*)
✓ Si oui, préciser le tribunal :
✓ Si non, allez-vous entreprendre une procédure, le cas échéant avec l'aide juridique de 2^{ème} ligne (avocat *pro deo*) :

b) Créancier n° ____
Motif de la contestation :
.....
.....
Procédure judiciaire en cours : oui/non (*biffer la mention inutile*)
✓ Si oui, préciser le tribunal :
✓ Si non, allez-vous entreprendre une procédure, le cas échéant avec l'aide juridique de 2^{ème} ligne (avocat *pro deo*) :

8. Sûreté(s) personnelle(s) du (de la) requérant(e)

Vous ne devez compléter cette partie que si des personnes couvrent vos engagements en tant que sûreté personnelle, à titre gratuit.

A titre exemplatif, un aval ou une caution est une sûreté personnelle.

Si vous êtes couvert par une sûreté personnelle, vous devez produire le contrat qui prévoit une sûreté personnelle.

La ou les personnes suivantes se sont constituées, à titre gratuit, sûretés personnelles du (de la) requérant(e) :

a) Monsieur/Madame (*biffer la mention inutile*)

Nom et prénom :

.....

Domicile :

.....

Créancier n°

b) Monsieur/Madame (*biffer la mention inutile*)

Nom et prénom :

.....

Domicile :

.....

Créancier n°

9. Bien(s) immobilier(s)

Vous ne devez compléter cette partie que si vous détenez des droits dans un ou plusieurs biens immobiliers, le cas échéant en indivision avec d'autres personnes (conjoint ; frères et sœurs ; etc.), que ce soit en Belgique ou à l'étranger.

Exemples de droits : propriété, usufruit, nue-propriété, etc.

Exemples de biens immobiliers : maison, terrain, etc.

En cas de succession ou de liquidation de communauté (par exemple, suite à un divorce), il est probable que vous déteniez des droits, en indivision, dans un bien immobilier.

Si un immeuble fait l'objet d'un prêt hypothécaire, l'organisme prêteur doit être repris dans les créanciers.

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble, vous devez :

- produire une copie :

a) de l'acte notarié de crédit hypothécaire en cours ;

b) du dernier avertissement extrait de rôle (précompte immobilier) ;

- préciser si vous occupez ce bien immobilier ou, au contraire, si vous le donnez en location ;

- préciser :

la date d'achat :

le prix d'achat :

la valeur actuelle, pièce à l'appui :

l'adresse :

le montant mensuel et nombre de mensualités restant dues :

le montant total restant dû :

- s'il s'agit d'un immeuble ou part d'immeuble hérité préciser :

l'adresse :

la part héritée

produire la déclaration de succession

a)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

b)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

c)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

10. Biens vendus au cours des six derniers mois

Avez-vous vendu des biens (immeuble, voiture, etc.) au cours des six mois qui ont précédé le dépôt de la requête ?

Si oui, énumérez les biens vendus et précisez le prix de vente de chacun d'entre eux ainsi que ce à quoi les fonds recueillis ont servi :

a)

.....
.....
.....
.....

b)

.....
.....
.....
.....

c)

.....
.....
.....
.....

11. Avoirs financiers

Vous devez indiquer si vous détenez des comptes bancaires, des produits d'assurance ou d'autres avoirs financiers, que ce soit en Belgique ou à l'étranger, pour vous ainsi que pour tous les cohabitants non-requérants, majeurs ou mineurs.

Exemples de comptes bancaires : compte à vue, compte d'épargne, etc.

Exemples de produits d'assurance : épargne-pension, assurance-vie, assurance-groupe, etc.

Exemples d'avoirs financiers : actions, obligations, coffre, etc.

Si un compte bancaire est en négatif, il doit aussi figurer parmi les créanciers.

Si vous êtes propriétaire d'un ou de plusieurs comptes bancaires, vous devez produire une copie des extraits de compte bancaires des deux mois qui précèdent le dépôt de la requête.

BANQUE	N° DE COMPTE et TITULAIRE	SOLDE DU COMPTE
Nom :	
BANQUE	N° DE COMPTE et TITULAIRE	SOLDE DU COMPTE
Nom :	
Nom :	

Nom :	

Déterminez-vous des produits d'assurance (assurance-vie/décès, épargne-pension, etc.) ou d'autres avoirs financiers (actions, obligations, coffre, etc.) ?

Autres produits bancaires et financiers et coordonnées de l'établissement (banque, assurance, etc.) :

a)
.....
.....
.....
.....
.....
.....

b)
.....
.....
.....
.....
.....
.....

c)
.....
.....
.....
.....
.....
.....

d)
.....
.....
.....
.....
.....
.....

12. Mobilier autre que véhicules, comptes bancaires et postaux, et placements¹

De quel objet s'agit-il	Propriétaire	Estimation de la valeur actuelle

Si vous possédez un téléphone portable / un téléviseur / un ordinateur, veillez à compléter, le cas échéant, les postes suivants de votre tableau des charges : « GSM », « Redevance TV », « Télédistribution » et « Internet ».

Si un procès-verbal de saisie mobilière a été dressé par Huissier de justice avec inventaire des biens saisissables, joindre ce procès-verbal à la requête.

¹ meubles meublant (chambre à coucher, table, chaise, armoire, garde-robe, fauteuil, salle à manger, salon, bureau, secrétaire, commode, buffet...) ; appareils ménagers (cuisinière, frigo, congélateur, électro-ménager, aspirateur...) ; appareils d'éclairage (lustre, chandelier...) ; appareils de chauffage, outils de bricolage et de jardinage ; instruments de télécommunication (GSM, télévision, radio, vidéo, chaîne HI-FI, téléphone...) ; objets utilitaires (porte-manteaux, porte-parapluies...) ; objets électriques divers, autres.

13. Véhicule(s)

Vous ne devez compléter cette partie que si vous êtes propriétaire d'un ou de plusieurs véhicules.

Exemples de véhicules : voitures, motos.

Si un véhicule fait l'objet d'un contrat de crédit, l'organisme de crédit doit être repris dans les créanciers.

Si vous êtes propriétaire d'un ou de plusieurs véhicules, vous devez:

- *produire une copie de l'éventuel contrat de crédit en cours ;*
- *veiller à compléter les postes suivants de votre tableau des charges : « Prêt véhicule », « Assurance véhicule », « Taxe de circulation » et « Carburant ».*

En tout état de cause, il faut produire une copie du certificat d'immatriculation

VEHICULE	PREMIERE MISE EN CIRCULATION	ACHAT
Marque : Type : Valeur actuelle :	Date :	Date : Montant :
Marque : Type : Valeur actuelle :	Date :	Date : Montant :
Marque : Type : Valeur actuelle :	Date :	Date : Montant :

14. Etat patrimonial

A. Ressources

Vous devez renseigner toutes vos ressources, qu'il s'agisse de :

- 1. Revenus professionnels et/ou de remplacement :*** employeurs, caisses de pécules de vacances (ouvriers), fonds de sécurité d'existence (ouvriers), organismes de sécurité sociales (CPAS, organismes de paiement des allocations de chômage, mutuelles, ONP, FMP, FAT, compagnies d'assurances en cas d'accident du travail, etc.)
- 2. Pensions alimentaires et/ou allocations familiales :*** débiteurs d'aliments (parent séparé, conjoint divorcé, SECAL, etc.) et caisses d'allocations familiales
- 3. Autres :*** locataires, etc.

Vous devez produire une pièce justificative (fiche de paie, attestation, extrait de compte, etc.) pour chacune des ressources.

Si vous ne percevez pas de pension alimentaire pour un enfant, alors que vous êtes séparé de l'autre parent, précisez-en la raison :

.....

Vous devez également renseigner les ressources éventuelles des personnes qui cohabitent avec vous.

Personne/organisme <u>qui vous verse</u> une somme d'argent	Montant
Nom : Adresse : Références :
Nom : Adresse : Références :
Nom : Adresse : Références :
Nom : Adresse : Références :
Nom : Adresse : Références :
Nom : Adresse : Références :
TOTAL MENSUALISE DES RESSOURCES

Personne/organisme versant une somme d'argent <u>aux autres membres de votre ménage</u> :	Montant
Nom : Adresse : Références : Bénéficiaire :
Nom : Adresse : Références : Bénéficiaire :
Nom : Adresse : Références : Bénéficiaire :
Nom : Adresse : Références : Bénéficiaire :
TOTAL MENSUALISE DES RESSOURCES
TOTAL MENSUALISE DES RESSOURCES DU MENAGE

B. Organisme mutuelle

Nom et adresse :

Références :

C. Bureau des contributions compétent

Nom et adresse :

Références :

15. Charges mensuelles

Vous devez renseigner les montants mensuels. Si certaines factures sont trimestrielles ou annuelles, vous devez ramener le montant sur un mois.

Si vous êtes locataire il faut communiquer une copie du contrat de bail et préciser :

- l'identité du bailleur :
- le montant de la garantie locative constituée :
- le numéro de compte :
- les arriérés éventuels de loyers :

A. Habitation

Nature	Montant par mois
Loyer	
Remboursement hypothécaire	
Précompte immobilier	
Gaz – Electricité	
Eau	
Chauffage	
Téléphone / GSM (n'oubliez pas de renseigner votre téléphone portable dans la liste du mobilier)	
Taxe communales – immondices - égouts	
Télédistribution (n'oubliez pas de renseigner votre téléviseur dans la liste du mobilier)	
Internet (n'oubliez pas de renseigner votre ordinateur dans la liste du mobilier)	

B. Frais liés aux personnes

Nature	Montant par mois
Nourriture	
Vêtements	
Frais médicaux et pharmaceutiques	
Cotisations de mutuelle	

C. Enfants

Nature	Montant par mois
Pension alimentaire (contribution alimentaire, secours alimentaire)	
Frais scolaires	

Garde enfant(s)	
-----------------	--

D. Assurances

Nature	Montant par mois
Assurance-vie, épargne-pension, etc.	
Assurance R.C. familiale	
Assurance hospitalisation	
Assurance funéraires	
Assurance incendie	

E. Mobilité

Nature	Montant par mois
Assurance véhicule (n'oubliez pas de renseigner votre véhicule en p.13)	
Prêt véhicule	
Taxe circulation	
Entretien véhicule	
Garage	
Carburant	
Transports en commun	

F. Autres

Nature	Montant par mois
Impôts des personnes physiques	
Cotisations sociales (indépendant)	
Cotisation syndicale	
Loisirs	
Animaux	
Tabac	
Autre :	

Total mensualisé : €

16. DISPONIBLE EN FAVEUR DES CREANCIERS

Total des ressources	Total des charges ordinaires	Disponible pour les créanciers (par mois)

Une personne en règlement collectif de dettes ne peut fautivement augmenter son passif.

Il en résulte que vos charges ne peuvent pas être supérieures à vos ressources.

Le (la) requérant(e) s'engage à collaborer totalement avec le tribunal et avec le médiateur de dettes et à informer immédiatement celui-ci de tout changement dans la situation décrite dans la présente requête.

Dès que sa demande sera admise, toutes ses ressources seront perçues par le médiateur de dettes, sur un compte de médiation. Chaque mois, une partie de ses ressources (le « *pécule de médiation* ») lui sera reversée pour lui permettre de payer ses charges courantes, fixées en concertation avec le médiateur de dettes.

A partir de l'admissibilité, il (elle) ne peut plus accomplir que les actes de la vie courante.

Par conséquent, il (elle) ne peut plus, sans l'autorisation du médiateur de dettes, notamment,

- percevoir directement sa rémunération ou toute autre rentrée d'argent ;
- céder ses biens ;
- contracter de nouvelles dettes ;
- privilégier un créancier ;
- mettre en vente un immeuble ou signer un contrat d'agence immobilière.

Il (elle) est également tenu(e) envers le médiateur de dettes par un devoir de collaboration et de totale transparence quant à sa situation personnelle et financière.

Le (la) requérant(e) répond aux conditions de l'article 1675/2 du Code judiciaire.

Il (elle) certifie que les informations qui précèdent sont sincères, exactes et complètes.

Il (elle) sait qu'il (elle) s'expose notamment à une révocation dans l'éventualité où il (elle) aurait fait volontairement une fausse déclaration.

Il (elle) suggère la désignation, en qualité de médiateur de dettes, de
..... (mention facultative).

Fait le (*date indispensable*)

Le (la) requérante,

.....

(*signature indispensable*)